



CDOS

VAL-DE-MARNE



## Dans ce numéro :

Rémunération des stagiaires	2
Plan VIGIPIRATE, obligations des associations	2
Nouvel appel d'offre pour le Vélib' à Paris	2
Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs	3
Loi sur l'éthique du sport	3
CNOSF : La présidence convoitée	4
Espace sportif en ville	4
Un nouveau directeur à l'INSEP !	4
Le certificat médical	4
Sun Frisbee Club	5
Expulsion du golf de Villiers sur Marne	5
La révision du soutien du département au mouvement sportif Val de Marne	6
SCOOP	6
Portes ouvertes au capital du stade de France	7
Encore une tuile pour la FFT	7
IAAF	7
L'AEA va réexaminer la validité de certains records	7
Rugby : La France candidate à l'organisation de la Coupe du Monde 2023	8
FFT: Nouveau président	8
Cyclisme : L'UCI et le Parlement britannique jouent au chat et à la souris	8
JO 2024, plus que jamais dans la course	9
Candidature de Paris aux JO 2024	9
Santé : La sécu auvergnate montre le bon exemple	9
Echos 94	10

## Un dernier pour la route !!!

J'ai eu le privilège de pouvoir m'adresser aux acteurs du mouvement sportif pendant tout le temps de mon mandat en usant de cet éditio qui était quelquefois comme un devoir à rendre tous les mois ; le vertige de la page blanche m'a parfois effleuré, je dois bien vous l'avouer.

La parution d'un mensuel demande un investissement de temps et je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont contribué car je n'ai jamais été seul, fort heureusement. Un journal c'est l'affaire d'une équipe qui le fait vivre à travers les différentes nouvelles de l'actualité qui lui parviennent et dont on fait des articles qui en sont des synthèses ; ceci a été ce que l'on appelle notre ligne éditoriale en toute liberté.

Le 18 mars, notre assemblée générale électorale va élire les membres du comité directeur qui se choisira un président ou une présidente, lequel ou laquelle formera très rapidement son bureau.

Je n'ai aucun conseil à donner et je souhaite à mon successeur d'avoir l'énergie qui lui permette de faire face à tous les changements de notre société qui vont impacter le sport.

Je sais par avance que pour l'année 2017, il pourra toujours compter sur le Conseil Départemental, son élu Daniel Guérin et ses services qui nous ont toujours soutenus dans nos actions ; de la même manière j'ai l'assurance que la DDCS accompagnera aussi nos projets.

Ce que je crois, c'est que c'est l'envie de faire qui permet d'acquérir des compétences, rien n'est donné par avance. Quel intérêt prendrait la vie si on n'était pas capable d'y donner un sens particulier ?

La vie associative se nourrit de projets et le CDOS à la chance d'avoir une équipe de salariés (es) qui contribuent à leurs réalisations. On ne dirige pas une association comme une entreprise même si une dose de professionnalisation est nécessaire.

Je persiste à penser que la mutualisation va devenir incontournable dans plusieurs domaines, locaux, matériel, personnel...

Sachez que j'ai une profonde estime pour tous les bénévoles sans qui le sport ne pourrait pas exister dans sa forme actuelle, une ouverture à tous les publics quelles que soient leurs origines sociales et culturelles, ...Le sport est une bonne école de la vie.

Bonne route à toutes et à tous !!!

**Christian LOPES**

«La convention de stage présentée par l'établissement scolaire devra mentionner les horaires, la durée, le montant de la gratification.»

## Rémunération des stagiaires

Les rémunérations des stagiaires sont considérées comme des gratifications et non comme des salaires, ni des indemnités. Cette gratification est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois de l'année d'enseignement scolaire ou universitaire, soit :

- ◆ Plus de 44 jours de présence consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ;
- ◆ ou plus de 308 heures de présence, même de manière non continue, sur une base horaire de journée différen-

te à déterminer entre les deux parties.

En dehors de ces deux cas et de leurs durées, la gratification n'est pas obligatoire, elle devient facultative.

La convention de stage présentée par l'établissement scolaire devra mentionner les horaires, la durée, le montant de la gratification. Ce montant est calculé sur une base de 3,60 euros de l'heure, ce qui représente 15% du plafond de la sécurité sociale (24 heures x 0,15%) au

1<sup>er</sup> janvier 2017.

La gratification est mensuelle, elle doit être versée à la fin de chaque mois et pas uniquement à la fin du stage, elle ne donne lieu à aucune charge sociale pour l'association, ni pour le stagiaire.

Il n'est pas interdit d'attribuer une gratification supérieure au minimum légal, mais au delà du seuil de la franchise, la fraction excédentaire sera, elle, soumise aux cotisations et charges sociales.

## Plan VIGIPIRATE, obligations des associations

Le mouvement sportif est particulièrement concerné par deux aspects :

- ◆ La sécurité des rassemblements qui concerne les manifestations sur la voie publique et autres rassemblements à l'extérieur des structures sportives s'ils en sont les organisateurs. Cette responsabilité conduit à assurer la sécurité des participants à l'aide d'un service de sécurité propre et aussi professionnel lorsqu'il s'agit du filtrage des accès et le

contrôle des personnes en assurant une liaison avec les forces de l'ordre. Le préfet délègue la sécurité aux villes et communes qui peuvent à ce titre interdire les rassemblements si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

- ◆ Les déplacements de groupe qui concernent aussi les clubs sportifs qui se déplacent à l'étranger sont visés par la note du 1<sup>er</sup> décembre 2016 concernant la posture VIGIPIRATE « transition

2016/2017 ». Un portail est consultable sur le net : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Il est aussi conseillé d'inscrire votre séjour sur le portail Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Fildariane/dyn/public/login.html>), ceci vous mettra de recevoir les messages d'alerte éventuels concernant le pays dans lequel vous comptez vous rendre.



## Nouvel appel d'offre pour le Vélib à Paris

Le marché du Vélib est remis en jeu pour 2018, ce mode de locomotion se veut plus : intelligent, électrique et métropolitain.

Trois candidatures ont été retenues : JCDecaux, Smoove et Intermobility. Les lauréats de ces cyclos, nouvelle génération seront en service en janvier 2018. Ce nouveau vélo aura pour vocation à avoir aussi des implantations dans toutes les villes de banlieue qui le souhaiteront.

Jusqu'à présent, les recettes liées à la publicité avaient été abandonnées à l'exploitant, la ville se contentant des abonnements et des locations (plus de 18 millions en 2014) ce qui a engendré un déséquilibre en défaveur de la ville. Toujours sur une autre étude portant toujours sur l'année 2014, les réparations ont porté sur 50.000 vélos et 8.000 vélos ont été détruits, les remises en état étant effectuées par Cyclocity, filiale de JCDecaux. Le coût a été estimé à 1.700 euros par un par vélo.

La nouvelle exploitation mettra à disposition 22.000 bicyclettes contre 18.000 aujourd'hui dont quelque 30% à assistance électrique, un GPS pourrait être intégré ce qui permettrait de les récupérer en cas de vol.

«La nouvelle exploitation mettra à disposition 22.000 bicyclettes contre 18.000 aujourd'hui dont quelque 30% à assistance électrique...»

## Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Elle avait été supprimée en 2012 mais elle a été rétablie par la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme, et par le décret du 2 novembre 2016. L'obligation est applicable depuis le 15 janvier 2017, il convient de remplir le Cerfa n° 15646\*01. Cette déclai-

ration sera remise au mineur qui devra la conserver avec lui dès qu'il fera un déplacement à l'étranger sans ses parents ou représentants légaux ainsi qu'une pièce d'identité. Il devra aussi posséder une photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulai-

re.

Les associations sportives sont très concernées par cette obligation et nous attirons leur attention sur cette nouvelle réglementation.

**« L'obligation est applicable depuis le 15 janvier 2017, il convient de remplir le Cerfa n° 15646\*01. »**

## Loi sur l'éthique du sport

Selon un des parlementaires qui a contribué à son élaboration, cette loi va permettre au sport français de franchir un cap et de favoriser la candidature de Paris pour les JO 2024. D'origine sénatoriale où elle a été adoptée rapidement, les députés ont définitivement et rapidement validé cette nouvelle loi sur le sport professionnel.

S'il sera désormais clair que les sportifs ne peuvent pas « jouer ou parier » sur les compétitions de leur discipline (seuls leurs matchs étaient concernés), l'essentiel de cette loi se situe sur le renforcement de la compétitivité du haut niveau avec une évolution majeure sur le droit à l'image et avec une liberté accrue de rémunération (ce qui arrive à point nommé pour les protagonistes dénoncés dans le scandale du « football leaks ».)

Une commission permanente du sport féminin est également créée pour sa médiatisation et sa promotion.

Autres objectifs :

- ◆ préserver l'éthique du sport et renforcer la lutte contre la manipulation des compétitions sportives ;
- ◆ mieux contrôler les flux financiers du sport professionnel ainsi que l'activité des agents sportifs ;

- ◆ améliorer la compétitivité des clubs professionnels.

Et quelques rappels :

- ◆ établissement de chartes d'éthique et de déontologie par les fédérations sportives délégataires, et de comités chargés de veiller à leur application ;
- ◆ soumission des présidents de fédérations sportives, des ligues professionnelles, du Comité national olympique et sportif français et du Comité paralympique et sportif français aux exigences de la loi relative à la transparence de la vie publique ;
- ◆ élargissement du rôle et des pouvoirs des directions nationales du contrôle de gestion ;
- ◆ i n s t i t u t i o n d'un droit d'usage, par les sociétés sportives, du numéro d'affiliation délivré par les fédérations aux associations ;
- ◆ possibilité, pour les associations et sociétés sportives, de verser des redevances aux sportifs ou aux entraîneurs professionnels qu'elles emploient, pour l'utilisation commerciale de leur image, de leur nom ou de leur voix ;

- ◆ faculté, pour les collectivités territoriales ou leurs groupements, d'accorder leur garantie aux emprunts contractés en vue de l'acquisition, de la réalisation ou de la rénovation d'équipements sportifs par des associations ou des sociétés sportives ;
- ◆ possibilité, pour les acteurs du sport et de la diffusion de contenus audiovisuels sportifs sur internet, de conclure des accords en vue de lutter contre la promotion, l'accès et la mise à disposition en ligne, de façon illicite, de contenus sportifs.



**« Cette loi va permettre au sport français de franchir un cap et de favoriser la candidature de Paris pour les JO 2024. . »**

**«La prochaine élection au CNOSF présente bien des nouveautés : le président sera élu directement par les membres de l'Assemblée Générale avant que soit procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration.»**

## CNOSF : La présidence convoitée

Président sortant, Monsieur Denis MASSEGLIA, a annoncé depuis un certain temps qu'il briguerait un nouveau mandat (le 3<sup>ème</sup>) aux prochaines élections programmées le 11 mai 2017 pour poursuivre l'objectif de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

La présidente de la Fédération Française d'Escrime, Madame Isabelle LAMOUR, ne s'est pas déclarée mais son entourage confirme que la candidature est acquise.

Enfin, David DOUILLET s'est porté candidat il y a quelques jours.

A 48 ans, le double champion olympique, ancien ministre et député rappelle répondre à une

sollicitation de Denis MASSEGLIA, en 2015, et qui lui avait laissé entendre qu'il ne se représenterait pas... un argument que chacun appréciera.

Selon l'ancien judoka, un bon candidat doit avoir coché deux cases : avoir été un élu (politique) et avoir été ministre, un profil cité bien à propos.

Il annonce avoir un grand projet et avoir rassemblé une équipe homogène.

Fonceur, ambitieux, tablant sur sa notoriété personnelle, sarkoziste, il n'attend plus rien de la politique malgré une récente élection au Conseil Régional d'Ile de France et souhaite se porter candidat à de nombreux postes dont celui de directeur de SOLIDEO, la

structure chargée de réceptionner les installations olympiques si les Jeux sont attribués à Paris.

La prochaine élection au CNOSF présente bien des nouveautés : le président sera élu directement par les membres de l'Assemblée Générale avant que soit procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration. C'est un scrutin majoritaire uninominal à 2 tours et les électeurs sont les représentants des 96 fédérations sportives affiliées. Le nombre de voix est fonction du nombre de licenciés et du statut de fédération olympique (celles-ci ayant la majorité, 540 voix sur 1.000).

## Espace sportif en ville

Une enquête intitulée « le sport dans la ville » rendue publique le 7 février dans le cadre du salon Sportcoll de Montpellier, nous apporte des éléments déjà identifiés par de multiples démarches similaires même si celle-ci concerne en premier lieu l'environnement urbain :

- ◆ 29 millions de pratiquants,
- ◆ 51% d'hommes,
- ◆ Tranche d'âge la plus active : 35 – 49 ans (27%),
- ◆ Montée en puissance de l'autonomie donc des sports individuels,
- ◆ Disciplines plébiscitées :
- ◆ Natation,
- ◆ Vélo (en baisse sur d'autres études),

- ◆ Course à pied,
- ◆ Marche et randonnée pédestre,
- ◆ Etc...

des pratiques qui ne nécessitent pas ou peu d'encadrement et qui ne nécessitent pas ou peu d'infrastructures, l'espace public évoluant en « terrain de sport », véritable « urbanisation des sports de pleine nature ».

Par ailleurs, le domicile devient un lieu de pratique principalement chez les moins de 35 ans.

Le lieu souhaité se situe donc dans un espace vert, d'accès

libre et conçu pour certaines pratiques (pistes cyclables, parcours santé, etc..).

Cette évolution vers une autonomie, une pratique en extérieur, la recherche du bien-être ne va-t-elle pas pénaliser la pratique en club qui ouvre des perspectives totalement différentes et bien plus riches. Cela à l'avantage de résoudre la problématique des subventions... Aux collectivités locales de s'exprimer sur cette notion bien mal exploitée de cohésion sociale....



Ghani YALOUZ

## Un nouveau directeur à l'INSEP

Depuis la création en 1945 de l'INS, Institut National des Sports devenu, en 1975, INSEP, c'est le 17<sup>ème</sup> Directeur Général qui vient d'être nom-

mé par arrêté du 10 février signé du Premier Ministre.

Le 11 mars prochain, Monsieur Ghani YALOUZ, ancien lutteur et ancien DTN d'Athlétisme

remplacera Jean-Pierre de VINCENZI, en poste depuis 2013.

## Le certificat médical

Sa production obéit à des règles générales sur la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport en général ou d'une discipline particulière.

- Toute demande d'obtention d'une licence « compétition » auprès d'une fédération sportive ;
- Toute demande d'obtention d'une licence « loisir » auprès d'une fédération sportive ;
- Toute inscription en tant que non licencié à une compétition sportive autorisée par une fédération sportive ou délégataire ou organisée par une fédération agréée.

Dans les trois cas, le certificat doit dater de moins d'un an. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, les

demandes de renouvellement et la fréquence de présentation d'un nouveau certificat varie selon les cas suivants :

- Licence « compétition » : un certificat médical datant de moins d'un an au moment de la demande devra être fourni par le licencié tous les trois ans.
- Licence « loisir » la fréquence de renouvellement est déterminée par la fédération concernée, sans être inférieure à : une fois tous les trois ans.

Règles particulières qui concernent des disciplines à contraintes particulières, soit :

- ◇ L'alpinisme, la plongée subaquatique et la spéléologie ;

- ◇ Le rugby (XV, XIII et VII) ;
- ◇ Les disciplines sportives pratiquées en compétition pouvant conduire à un KO.
- ◇ Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;
- ◇ Les disciplines sportives pratiquées en compétition comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme.

Pour toutes ces disciplines et quel que soit le type de licence « compétition ou loisir » le certificat médical doit être délivré annuellement.

*« Pour toutes ces disciplines et quel que soit le type licence « compétition ou loisir » le certificat médical doit être délivré annuellement. »*

## Echos 94 : Sun Frisbee Club

Les 2 équipes du Sun se maintiennent en D1 et en D2 pour le championnat de France en salle, finissant chacune 1<sup>ère</sup> de leur poule basse.

Les jeunes -15 ans du club finissent 14<sup>ème</sup> sur 18 à la Coupe de France. Un résultat dur pour une belle performance car

le niveau du jeu est élevé et l'équipe est récente.

Après leur 2<sup>ème</sup> place à la coupe d'Île de France, les -13 ans se classent 2<sup>ème</sup> de la coupe de France en salle pour leur 1<sup>ère</sup> participation. Quelques semaines plus tard, ils remportent la 1<sup>ère</sup> place au Tsunaminimixte,

tournoi en salle regroupant les clubs d'Île-de-France. La relève arrive.

Enfin, la bonne nouvelle du début d'année : notre Fédération Flying Disc France est devenue fédération délégataire pour l'ultimate et le beach ultimate.

## Echos 94 : Expulsion du golf de Villiers/Marne

Deux camions de déménagement, un huissier et la police se sont présentés le jeudi 23 février à 8 heures du matin pour commencer à embarquer le matériel du club en direction d'un garde-meuble et pour dégager le terrain où doit passer une voie d'accès pour les travaux du Grand Paris Express avant de se muer en un nouveau quartier dans le cadre de la ZAC Marne Europe aménagée par l'Epa Marne.

C'est une affaire douloureuse et compliquée pour ce club dont l'aventure avait commencé en 2004, l'entrepreneur avait obtenu une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) de 10 ans sur un morceau de la VDO (terrains qui devaient accueillir une rocade autoroutière, la Voie de Desserte Orientale), qui n'a finalement jamais vu le jour).

Cette affaire va donner lieu à

des procédures qui sont liées à des indemnisations qui commenceront le 27 avril au Tribunal de Paris.

Pour en savoir plus voir sur notre site [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)



## Echos 94 : La révision du soutien du département au mouvement sportif Val de Marnais

« Vous trouverez l'intégralité des propositions qui ont été présentées sur notre site : [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org) »

Depuis plusieurs décennies, le Département accompagne les évolutions du mouvement sportif et celles des acteurs de loisirs dans un échange permanent et fécond. Ces discussions ont permis au fil des années de construire une politique sportive ambitieuse, fondée sur des réalités de terrain.

Des évolutions étaient devenues nécessaires en raison de l'évolution des pratiques et du

contexte actuel de réduction des dotations aux collectivités de l'Etat, et aussi dans un esprit de simplification des procédures. Un processus de concertation a donc été mis en place en associant l'ensemble du mouvement sportif, afin que les représentants associatifs se réunissent dans des espaces d'échanges et de réflexion et participent aux propositions d'évolution de la politique sportive départementa-

le.

Le jeudi 2 février, lors de la soirée de restitution des ateliers de concertation, M. Daniel Guérin, vice-président en charge des sports, a présenté l'évolution du soutien du département au mouvement sportif val-de-marnais, vous trouverez l'intégralité des propositions qui ont été présentées sur notre site : [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

### SCOOP

A partir du prochain numéro, une nouvelle équipe aura la mission de vous présenter l'essentiel de l'actualité sportive. Nous lui souhaitons de le faire avec ses qualités, ses convictions et son cœur.

L'équipe actuelle, en place depuis 2008, regrette le manque de remontées des informations locales, les Comités Départementaux n'utilisant pas ce moyen de communication et les clubs n'osant pas le faire. C'est dommage et regrettable mais d'autres hommes parviendront probablement à changer cette réserve pudique. Les sujets que nous avons souhaité partager : la vie associative, la législation, le financement, l'éthique, le dopage (un sujet simple, positif ou négatif, mais scientifiquement et juridiquement complexe), l'argent et le sport, la gouvernance du sport avec un déficit de démocratie, les grandes instances et leurs dérives, la santé, les sports de pleine nature, etc... sont une source inépuisable d'informations qu'il est indispensable de rappeler inlassablement.

Le département du Val de Mar-

ne est un espace unique pour le développement du sport (mais ne le dites pas !). L'expérience démontre que beaucoup d'autres collectivités parlent et que peu agissent et quand elles agissent, c'est avec une conception qui favorise d'abord une politique et qui n'est pas toujours favorable aux structures en place. L'écoute attentive dont nous bénéficions et une aide sans cesse renouvelée facilitent grandement la tâche. Soyons-en conscient. Et soyons conscient que l'on peut toujours faire mieux.

L'animation du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val de Marne a aussi favorisé cette mission d'information à laquelle elle a apporté une énorme contribution. Que Nathalie soit publiquement et généreusement remerciée pour sa patience, sa compréhension, son abnégation et ses immenses compétences. Que les rédacteurs et les correcteurs (une tâche ingrate et indispensable) soient félicités pour leurs contributions passionnées. Enfin, il n'est pas possible de ne pas citer un animateur exceptionnel. Grand sportif, dirigeant pugnace, compétent,

patient mais rapide en besoin, inlassable animateur connaissant parfaitement ses dossiers, talentueux, décidant à bon escient toujours dans l'intérêt collectif, développant et promouvant tout ce qui peut être utile aux comités départementaux, au sport, aux dirigeants, aux pratiquants, cet homme est un ami et, je sais que sa modestie pourrait le pousser à exercer, pour la première fois, son droit à la censure (ces quelques lignes ne lui échapperont pas mais je compte sur un moment d'égarement, voire de complaisance...). En tout état de cause, cet homme, Christian LOPES, est, et restera un dirigeant qui a marqué l'histoire du CDOS.

**Commentaires :** Nous remercions vivement notre ami Alain CHALLANT, mais il exagère quand même un petit peu depuis qu'il s'est retiré dans le Midi ...

C'est peut-être le soleil ou quelques boissons qui ont pu l'amener à une profusion de compliments et aussi le soleil si brulant dans cette belle région !!!



## Portes ouvertes au capital du stade de France

Le groupe du BTP Bouygues détient 33% du capital du consortium. Il serait prêt à vendre ses parts à la FFR (fédération française de rugby), des négociations ont déjà été commencées.

La fédération qui a abandonné son projet d'avoir son propre stade, n'a pour autant pas renoncé à ses ambitions, et ne

serait donc pas hostile à la proposition, il semble même qu'une cogestion soit envisageable avec la FFF (fédération française de football), solution qui permettrait d'en finir avec les litiges avec le consortium et des autres actionnaires selon la FFR.

Si les intérêts sont conver-

gents, les entrées au capital doivent avoir l'accord du consortium et des autres actionnaires dont l'Etat.

D'autres solutions sont aussi à l'étude du côté de la FFR qui souhaite déjà, redéfinir les conditions d'utilisation qui soient plus profitables à la fédération.



## Encore une tuile pour la FFT

Comme aimait à le dire, Jacques Chirac en son temps : « les emmerdes ça vole toujours en escadrille ». Il devait savoir de quoi il parlait même avec une certaine élégance...

C'est à la demande de cinq clubs dont un en Val-de-Marne que le tribunal de Grande Instance de Paris a nommé un mandataire juridique chargé de représenter les dirigeants de l'instance dans les procédures judiciaires et juridiques pour une période d'un an renouvela-

ble, selon une révélation de Médiapart.

Concrètement, cela signifie que ce mandataire judiciaire sera le seul à pouvoir prendre toutes les décisions utiles pour les intérêts de la fédération et de ses licenciés, le TI de Paris justifie sa décision selon que : « En l'état du rapport impliquant le président et l'ensemble des dirigeants... le président ne peut pas pourvoir lui-même à la défense des intérêts de la fédération qu'il préside,

et en l'absence dans les statuts de la possibilité de désigner un mandataire par une instance indépendante de la présidence, il ne peut désigner un mandataire dont la neutralité serait remise en cause »

Cette décision risque d'avoir encore un impact sur l'extension du Stade de Roland Garros, un nouvel imbroglio juridique et judiciaire qui ne cesse de rebondir, comme la petite balle...

« Concrètement, cela signifie que ce mandataire judiciaire sera le seul à pouvoir prendre toutes les décisions utiles pour les intérêts de la fédération et de ses licenciés .. »

## IAAF : Avant d'être élu, Sébastien Coe savait que le dopage était institutionnalisé en Russie

Contrairement à ce qu'il a confirmé lors de son audition par le Parlement Britannique, Sebastian COE savait certainement que le dopage massif était organisé en Russie selon un média allemand mais qu'il

n'était probablement pas au courant de la corruption qui l'accompagnait.

Ce n'est pas la première fois que Lord Sebastian COE se contredit et est pris en défaut,

le Parlement Britannique, pointilleux sur ce point éthique considère que c'est une entrave au bon fonctionnement des commissions d'enquête et envisage de le réentendre.



## L'association Européenne d'athlétisme (AEA) va réexaminer la validité de certains records d'Europe

Ce problème épineux tracasse le président de l'instance, le norvégien Svein Arne HANSEN, qui s'interroge sur certains records battus dans les années 80 et qu'aucun athlète ne parvient à approcher.

Pour être plus clair, Svein Arne HANSEN a une forte présomption de records battus par des athlètes dopés. Seraient concernés des records de lancer, masculins et féminins, les 400 et 800 m féminins.

Une commission est chargée d'enquêter... et ce ne sera pas une chose facile presque 40 ans après.



## Rugby : La France candidate à l'organisation de la Coupe du Monde 2023



Le nouveau président de la FFR, Bernard LAPORTE a engagé, certes tardivement, la France dans la course à la candidature de la Coupe du Monde 2023 de Rugby.

Conforté par un Euro de football dont on s'accorde à dire qu'il a été une réussite, cette candidature suit celle de 2007 qui avait laissé un excellent

souvenir.

Pour 2019, c'est le Japon qui a été retenu et, pour 2023, la France vient concurrencer les deux candidatures déjà annoncées de l'Afrique du Sud et de l'Irlande.

19 villes se sont portées candidates pour organiser des matchs mais 8 à 10 seront rete-

nues : Lille, Valenciennes, Lens, Le Havre, Rennes, Le Mans, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice, Saint Etienne, Lyon, Grenoble, Sochaux, Saint Denis (Stade de France), Paris et Nanterre (avec le futur stade du Racing 92).

## FFT : Nouveau président

Monsieur Bernard GIUDICELLI est le nouveau président de la Fédération Française de Tennis où il succède à Jean GACHASSIN dont la fin de mandat a été mouvementée.

Bernard GIUDICELLI est président de la Ligue Corse de Tennis et Secrétaire-Général sortant de la FFT. Il a 59 ans et a été élu à une faible majorité 51,9 % des suffrages et 66 voix d'avance sur son rival malheureux, Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE. Il est à noter

qu'une 3<sup>ème</sup> liste, celle de Monsieur Alexis GRAMBLAT n'a obtenu aucune voix, ses partisans ayant rallié la liste DARTEVELLE.

Le nouveau président a immédiatement annoncé « une ouverture » et des améliorations pour « faire gagner la France » sans apporter de précisions.

Il est exact que les différentes équipes de France n'ont pas, dans un passé récent, brillé par leur cohésion... L'annonce « d'états généraux du tennis »

sera l'occasion pour chacun de s'exprimer et, à la nouvelle équipe de choisir. Du DTN aux capitaines, en passant par les cadres de la fédération, de grands bouleversements sont à prévoir.

Déjà, Mediapart alerte l'opinion sur « le pacte du silence » et accuse le ministère qui a choisi de ne rien faire dans les affaires en cours, un mandataire juridique poursuivant sa mission indépendamment de cette élection.

## Cyclisme : l'UCI et le Parlement britannique jouent au chat et à la souris

Le Parlement Britannique actuellement très pointilleux sur l'éthique sportive n'a pas apprécié les réponses de Dave BRAILSFORD, manager de l'équipe Sky et ancien cadre de la fédération anglaise au sujet de l'autorisation à usage thérapeutique accordée à Sir Bradley WIGGINS lors de ses victoires dans le Dauphiné et le Tour de France.

Restant vague sur le sujet, le manager s'est ensuite fourvoyé dans des explications contradictoires et incomplètes qui ont hérissé certains députés. Il est vrai que des journalistes

britanniques avaient mené de minutieuses enquêtes ! Nous en sommes actuellement à rechercher le contenu d'un mystérieux paquet transféré d'Angleterre en France, (un simple médicament en vente libre dans toutes les pharmacies européennes ?) .... C'est un nouveau désaveu pour celui qui se présente comme le plus grand adepte du sport propre (tolérance zéro). L'UCI par son président, ancien recruteur de Dave BRAILSFORD à la fédération anglaise, lui apporte un soutien très modéré.

A ce jour, seul le livreur du

paquet, identifié, n'est pas inquiété.

Il y a dans ce dossier tous les ingrédients d'une affaire qui va parasiter la prochaine élection du président sans que l'UCI ne s'en rende compte.



Bernard GIUDICELLI

«C'est un nouveau désaveu pour celui qui se présente comme le plus grand adepte du sport propre (tolérance zéro). »

## JO 2024, plus que jamais dans la course

C'est sans surprise que le maire de la ville de Los Angeles, Eric Garcetti a signé le contrat de la ville-hôte avec le CIO.

Le comité de candidature présentera un budget à l'équilibre avec un coût estimé à 4,8 milliards de dollars, il prévoit de réduire les coûts et les risques de retard de livraison par l'utilisation des structures existan-

tes, ainsi que des divers hébergements.

Eric Garcetti a déclaré : « Ce contrat contient notre promesse que Los Angeles est prêt à organiser des Jeux extraordinaires et responsables d'un point de vue fiscal... Si Los Angeles est sélectionné, nos Jeux axés sur des risques réduits, la haute-technologie et

la durabilité vont inspirer les générations futures pour l'avenir du mouvement olympique » On serait tenter de dire : que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, mais restons fair-play !!!

Et continuons à croire dans les chances de Paris.

**«C'est sans surprise que le maire de la ville de Los Angeles, Eric Garcetti a signé le contrat de la ville-hôte avec le CIO.»**

## Candidature de Paris aux JO 2024

Après le retrait de Budapest, les informations relatives aux candidatures se succèdent à un rythme effréné.

Beaucoup de critiques ont été exprimées après que Paris ait choisi un slogan en anglais et déjà utilisé par une marque de pizzas... avant que le Secrétaire d'Etat aux Sports ne s'empêtre dans des explications qui n'ont convaincu personne : le slogan est d'abord en français puis en anglais ! Ce débat franco-français n'a que peu de répercussion à l'étranger.

Le président du CIO, Monsieur Thomas BACH milite depuis longtemps pour que les attributions 2024 et 2028 soient regroupées, les villes de Los Angeles et de Paris présentant des arguments qui mettent en valeur le CIO. De timides ob-

servations avaient été émises par des villes qui auraient aimé se présenter pour 2028. C'est maintenant une véritable opposition qui s'organise. La Turquie en quête de crédibilité internationale s'indigne de cette décision et de l'absence de concertation tandis que l'Australie qui aimerait proposer Brisbane est prête à rejoindre de petites nations qui apprécieraient, elles, une faveur financière... le CIO étant le seul à percevoir les dividendes.

Les reportages sur l'abandon et la dégradation des installations de Rio critiquent l'irresponsabilité qui a conduit à l'attribution des Jeux à une nation qui n'en avait pas le potentiel financier.

La multiplication des désistements perturbe profondément

la sphère olympique et principalement son président. Pour l'attribution des JO de 2024, ce sont Boston, Hambourg et Rome qui se sont retirées ! Et Budapest ? Et, pour les attributions précédentes, c'était Rome, Tromso, Genève, Oslo, Stockholm, Munich, Lviv, Cracovie....

Le CIO s'est engagé dans une réflexion qui le conduira inexorablement à changer le mode d'attribution et le principe de l'organisation. Reste à savoir comment ces réflexions évolueront et à quelle vitesse ? Pour 2024, comme il ne va rester que Paris et Los Angeles, Thomas BACH n'est absolument plus motivé pour assumer l'élimination d'une des deux villes... Rappelons que Paris n'est candidate que pour 2024.

**«Le président du CIO, Monsieur Thomas BACH milite depuis longtemps pour que les attributions 2024 et 2028 soient regroupées, les villes de Los Angeles et de Paris présentant des arguments qui mettent en valeur le CIO.»**

## Santé : La sécu auvergnate montre le bon exemple

La CPAM du Puy de Dôme dans le cadre de la lutte contre la sédentarité, offre l'opportunité à ses 450 salariés de pratiquer des activités sportives ou physiques dans ses locaux... une initiative qui jouit d'un succès inattendu.

La Direction de cette CPAM est fière de montrer l'exemple, un

exemple qui légitime les recommandations.

Les salariés, sportifs volontaires, participent aussi à une étude scientifique sur les effets de cette activité physique pas uniquement sur les critères habituels (poids, tension artérielle, etc...) mais sur des indicateurs nouveaux : productivi-

té, qualité du sommeil, gestion du stress, nutrition, etc...

## Suite...Les Echos 94

### Un dirigeant : Raymond Boiblé

Raymond Boiblé nous a quitté à l'âge de 75 ans emporté par une maladie contre laquelle il se sera battu jusqu'au bout avec beaucoup de courage. Raymond était un dirigeant exemplaire qui aura su imprimer sa marque.

Président de la VGA Saint Maur de 1990 à 1993 qu'il quitta provisoirement pour des raisons professionnelles, puis de 2000 à 2009.

Tout au long de ses mandats il aura permis à ce club omnisports, un des plus anciens du Val-de-Marne, d'entrer dans le 21<sup>ème</sup> siècle en se professionnalisant sans pour autant renier toutes les valeurs du sport et l'engagement bénévole.

Il avait toujours su garder un accueil chaleureux vis-à-vis de tout son entourage qu'il considérait comme des amis (es) assurant ainsi une dynamique au club.

De très nombreuses personnes sont venues lui rendre un dernier hommage le 24 février dans l'église du Rosaire à Saint Maur, le Maire de la ville et les membres du conseil municipal étaient présents, ainsi que toute la famille du sport de cette ville,

Le CDOS était représenté par Christian LOPES et Jacques CELERIER, une gerbe avait

été déposée.

Nous présentons nos sincères salutations à sa famille et à ses proches.



### Label « Ville active et sportive »

Co-organisé pour la première fois par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Union Sport et Cycle (**union** des entreprises de la filière du **sport**, des loisirs, du **cycle** et de la mobilité active) et l'ANDES, ce label a été décerné à 175 villes qui avaient fait acte de candidature.

L'objectif est de promouvoir des politiques volontaristes pour des activités accessibles au plus grand nombre. Le label est attribué pour 2 ans sur des critères bien précis :

- Offre d'activités sportives et innovantes,
- Contribution à l'attractivité du territoire et au renforcement du lien social,
- Motivation de la candidature,
- L'état des lieux sportifs du territoire.

Parmi les lauréats, nous notons la présence des villes d'Ivry Sur Seine, de Marolles en Brie et de Saint Maur des Fossés.

### Le stade Chéron sauvé

La Fédération Française d'Athlétisme et la Ville de Saint Maur sont parvenues à un accord au sujet de la piste du Stade Chéron, un stade historique cher à Michel JAZY et à de nombreux sportifs val de marnais.

D'une part la ville souhaitait rénover cette enceinte très utilisée, en conservant les deux disciplines, football et athlétisme, d'autre part les réglementations actuelles imposent davantage d'espace que disponible. Il avait été envisagé de réduire la piste d'athlétisme de 6 à 4 couloirs mais le stade perdait son homologation...

Déjà titulaire d'une dérogation pour le terrain de football, la Ville a accepté la proposition du nouveau président de la FFA, Monsieur André GIRAUD et de la Ligue Ile de France d'Athlétisme, de reconsidérer leur décision si la piste était à 6 couloirs avec une double dérogation : la largeur des couloirs (quelques centimètres) et la distance entre le couloir n° 6 et les balustrades. C'est sur place que l'accord a été scellé, la Ligue s'en félicitant immédiatement, le Stade Chéron étant le site le plus utilisé pour les compétitions régionales.

Une pétition rassemblant plus de 4.600 signatures a

très probablement influencé la décision à la plus grande satisfaction de ses initiateurs. Plus de 4 millions d'euros vont être investis et ce stade avec cette piste mythique continuera à accueillir des milliers de sportifs, au cœur de Saint-Maur, un haut lieu du sport.

Un exemple pour de nombreux stades dans les centres villes.

### Sport adapté

Suite à l'assemblée générale électorale du 7 février 2017 du CD du Sport Adapté, M.Jean-Pierre DULUC a été élu président. Il succède à M.Jacky GONIOT qui était président depuis 1984 et souhaitait passer la main. M.GONIOT reste au comité directeur et a été élu Président d'honneur en reconnaissance de tout le travail effectué.

### Le CDOS était présent ...

Le 23/02, pose de la première pierre du stadium Christian Maudry à Nogent/Marne—C.Lopès

Le 24/02, obsèques de M.BOIBLE à Saint—Maur—C.Lopès, J.Célèrier

Le 1/03, assemblée générale de l'UNSS 94 à Créteil—C.Lopès

Le 3/03, réunion au rectorat pour la labellisation du projet des valeurs de l'olympisme à Créteil—C.Lopès

## CDOS 94

38/40 rue Saint Simon  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax: 01.48.99.30.21  
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport., le Figaro..